

L'Abbé de L'Épée (1712-1789)

Issu d'une famille aisée, Charles Michel de L'Espée naît à Versailles le 24 novembre 1712. Il entre au Collège des Quatre-Nations en 1728 et suit les cours d'un philosophe janséniste. Cette rencontre influence profondément sa vie et ses convictions. Après des études de droit, Charles Michel de L'Espée se dirige vers l'Église. Ses opinions jansénistes lui interdisent l'accès à la prêtrise. Il est envoyé en tant que curé dans le village de Feuges près de Troyes en 1736. Cependant, l'abbé de L'Épée revient à Paris en 1739, après avoir finalement obtenu la prêtrise, afin de défendre les jansénistes contre la Bulle Unigenitus.

Entre 1760 et 1762, son destin bascule, il fait la rencontre de deux jumelles sourdes qui communiquent par signes et commence leur instruction. Il décide de créer un cours d'instruction générale par signes, rue des Moulins à Paris. Il enseigne alors à une trentaine d'élèves. Vivant dans une relative aisance due à l'héritage paternel, il ne demande aucune rémunération. Soucieux de se faire connaître, il organise des exercices publics. Dès lors, son initiative a un énorme retentissement. De nombreuses personnes s'intéressent à lui, sa méthode se diffuse en Europe. En 1777, l'empereur d'Autriche Joseph II envisage de créer à Vienne une école semblable à celle de la rue des Moulins. Il envoie donc l'abbé Stork se former auprès de l'Abbé de L'Épée. Dès 1771, querelles et controverses s'élèvent entre les partisans de la méthode orale et de la méthode gestuelle de l'abbé de L'Épée. Ce dernier meurt le 23 décembre 1789, il est placé « au nom de ceux des citoyens qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la patrie ». En 1791, il est décidé que son école sera prise en charge par la nation. L'Institution des sourds et celle des aveugles sont réunies dans un premier temps au couvent des Célestins. Cependant, la cohabitation s'avère difficile. En 1794, l'Institut est transféré rue Saint-Jacques où il est encore aujourd'hui.

1776 : « *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques* ».

1784 : « *Véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience* ».

Institut National de Jeunes Sourds de Paris

254, rue Saint-Jacques 75005 Paris – Tél : 01 53 73 14 00 www.inis-paris.fr

Etablissement public national placé sous la tutelle du Ministère chargé des Personnes Handicapées